



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil communal

Rapport de minorité de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal N°16/2020 :
Demande de crédit de CHF 470'000.- TTC pour la revitalisation et remise à ciel ouvert
d'un affluent du ruisseau Le Montant.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Suite à la réunion du 19 novembre 2020 en la présence de Madame la Municipale Elvira RÖLLI ainsi que de Madame Susana FREIRE du bureau d'ingénieurs BS+R Bernard Schenk SA (ci-après « SCHENK SA »), les soussignés ont l'honneur de porter à votre connaissance le présent rapport de minorité.

Le sujet étant plus complexe qu'il n'y paraît, les avis de trois spécialistes externes ont été sollicités, soit un ingénieur en environnement, un docteur en sylviculture et un biologiste auprès des Conservatoire et jardin botaniques de la Ville de Genève.

1. Du manque d'informations contenues dans le préavis

S'agissant d'une demande de crédit liée à des travaux impactant un cours d'eau, il est surprenant que le Conseil n'ait pas obtenu un rapport d'étude hydrogéologique.

De même, pour un but prétendument écologique, le Conseil appréciera l'absence dans le préavis d'un quelconque rapport d'étude et d'impact sur le biotope actuel.

Ensuite, si SCHENK SA prévoit dans son projet un débit maximum d'un mètre cube (une tonne d'eau) par seconde pour 50 ans, ces eaux seront déversées dans une canalisation située sous le chemin de Fin d'Elez puis dans le Montant. Le dimensionnement de la canalisation n'a pas été vérifié par SCHENK SA. Pour permettre l'évacuation d'un tel débit d'eau, la canalisation doit être d'au strict minimum un mètre de diamètre. Or, à une vitesse d'environ 10 km/h, avec une masse d'une tonne par seconde, de nouveaux travaux devront évidemment être entrepris pour contenir cette force et pour éviter de sérieux dommages dans la zone d'affluence du Montant en cas de crue. Vu le changement climatique, ces crues constituent un risque de plus en plus prévisible et les travaux d'agrandissement des canalisations ne figurent pas dans l'enveloppe du préavis actuel.

Là encore, la Municipalité n'a pas produit de pièces couvrant ce point crucial dans le préavis et n'a pas souhaité inviter un expert à la réunion du 19 novembre 2020.

Autre point intéressant : le préavis 3/2017 concerne des crédits d'étude pour la revitalisation de cours d'eau et de milieux humides, y compris le tronçon couvert par le préavis 16/2020. Toutefois, le Conseil n'a pas connaissance de ces rapports d'étude.

Enfin et contrairement à ce qui est écrit dans le préambule du préavis, le Marais de la Vigne – comme son nom l'indique – n'a plus été exploité depuis très longtemps, de mémoire de plusieurs agriculteurs (dont un membre de la présente Commission ad hoc) et ne le sera vraisemblablement pas dans le futur puisque les terrains resteront de la prairie même après les travaux.

2. Du mal-fondé environnemental de ce projet

Sur la forme, le Conseil ne dispose en l'état d'aucun rapport d'expert sur la situation actuelle, quant à la faune et la flore qui constituent ce biotope. De même, faute d'informations dans le préavis, le Conseil ignore l'avis d'organismes de protection de la nature tels le Parc naturel régional Jura vaudois ou encore de ProNatura Vaud.

Sur le fond, la situation actuelle ne présente aucun danger, désordre ou autre problème à corriger. En effet et tel qu'indiqué ci-dessus, les parcelles ne sont pas exploitées, notamment du fait de la topologie et de la pente. Le biotope actuel est déjà bien installé, sans besoin d'une quelconque intervention humaine.

Les zones humides actuelles sont naturelles et l'écoulement de l'eau de pluie s'effectue avec une infiltration partielle dans le sol. Au contraire, un ruissellement artificiel canalisé des eaux risque d'assécher la zone et d'accélérer le débit des eaux vers l'aval, en contradiction avec ce que propose le préavis lui-même.

De surcroît, les trois spécialistes consultés pour ce rapport de minorité sont unanimes quant au but écologique : si l'on veut protéger la nature, il faut la laisser telle quelle ou bien, à la rigueur, ériger une clôture autour de la zone à protéger de manière à empêcher toute intrusion humaine. Dans le même esprit, ProNatura Vaud indique que « la meilleure manière de conserver la flore est de protéger les milieux dans lesquels elle se développe » (<https://www.pronatura-vaud.ch/fr/flore>).

Ainsi, bien que certainement nourri de bonnes intentions, le projet de la Municipalité apporte exactement le contraire du but qu'il vise, avec des travaux impliquant une modification artificielle de l'environnement.

3. Des coûts disproportionnés face au but recherché

À la lecture du préavis, la somme des postes d'honoraires constitue à elle seule CHF 147'441.30 TTC, soit plus de 31% (!) du montant final de CHF 470'000. Si l'on ajoute les divers et imprévus, le pourcentage est à plus de 40% du montant total prévu.

De plus, parmi les différents honoraires, le Conseil relèvera que plusieurs postes (« en cours de réalisation », cf. préavis p. 5) font déjà l'objet d'une facturation à la Commune.

À noter également qu'aucun montant n'est prévu pour l'entretien de cette zone dans le préavis.

À titre de comparaison, le projet de revitalisation de La Broye sur 3,3 kilomètres se monte à...CHF 2,5 millions (cf. article de Frédéric RAVUSSIN paru dans le journal 24 Heures du 15 avril 2019). Le Conseil appréciera la différence entre ce gros projet et

celui de notre Commune, à taille bien plus modeste que La Broye mais au coût disproportionné et exorbitant. L'ordre de grandeur devrait être proche de CHF 80'000.-.

Il convient de rappeler également que la Commune d'Arzier-Le Muids devra, quoi qu'il arrive, avancer l'entier du montant avant de pouvoir obtenir une quelconque subvention par le canton de Vaud ou de la Confédération.

À l'insistance de la Commission ad hoc, Madame la Municipale a enfin produit un courriel de la DGE, indiquant que les 35% de subvention fédérale devront faire l'objet d'une demande séparée par le canton, laissant notre Commune sans garantie de l'obtention de cette subvention par Berne, tel que très justement illustré par l'emploi du conditionnel à la page 6 du préavis (« un subventionnement supplémentaire de 35% *pourrait* être alloué par la Confédération »).

Rappelons que les habitants d'Arzier-Le Muids sont également des contribuables cantonaux et fédéraux. Tenter de justifier le bien-fondé d'un tel projet, en utilisant le canton et la Confédération comme oreillers de paresse, semble pour le moins inapproprié, alors que nous traversons la plus grave crise économique mondiale depuis les années 1930 et au moment où les finances publiques sont mises à rude épreuve. Gaspiller près d'un demi-million de francs pour des travaux sur une zone marécageuse ne présentant aucun intérêt immédiat pour la collectivité est donc mal venu, particulièrement dans le contexte économique actuel.

Si l'on recherche une solution rentable tant sur le plan écologique que financier, il n'est rien de plus simple que de continuer à laisser faire la nature, sans avoir à déboursier le moindre franc supplémentaire du trésor public.

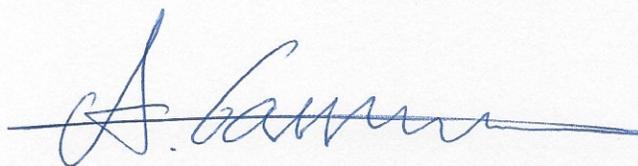
4. Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°16/2020 et en avoir débattu en commission, les soussignés ont l'honneur de conclure au rejet du préavis.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 25 novembre 2020.



Frédéric BOY



Alessandro GASSMANN



Nord vaudois-Broye

La Côte

Signé Lausanne

L'actu en dessins

Nos vidéos

Agenda

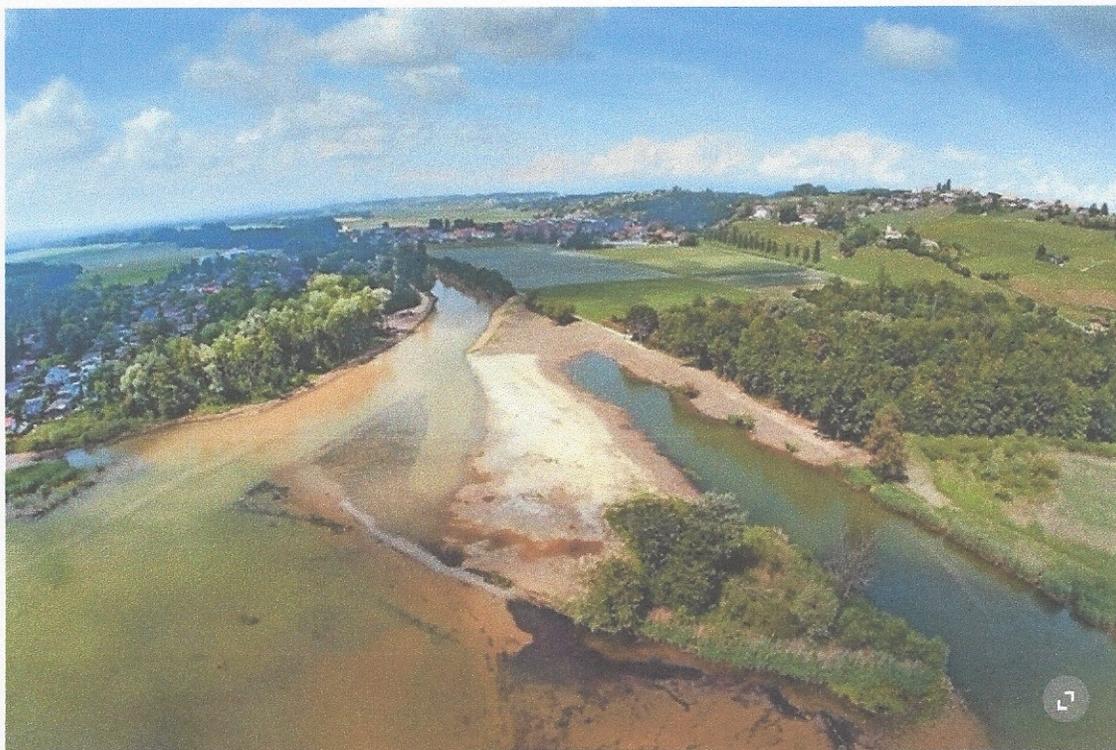


La Broye pourra mieux divaguer en aval de Lucens

Après l'embouchure de la rivière à Salavaux, c'est un tronçon rectiligne de 3,3 kilomètres qui bénéficiera d'une renaturation.

Frédéric Ravussin

Publié: 15.04.2019, 21h22



L'été dernier, c'est la nouvelle embouchure de la Broye qui a été inaugurée.

JEAN-PAUL GUINNARD - A

Pour retrouver un peu de liberté et s'affranchir du carcan qui la maintient artificiellement droite depuis des décennies, la Broye s'en ira faire un petit tour côté fribourgeois. La revitalisation de la rivière prévue sur 3,3 kilomètres entre – grosso modo – Seigneux et Henniez concerne en effet principalement la commune de Surpierre (FR), plus précisément son village de Villeneuve. Et là où le cours d'eau sert de frontière entre les deux cantons, c'est bien du côté «noir et blanc» qu'il est appelé à aller divaguer dans le bois qui le borde en rive gauche.

À l'enquête depuis samedi, le projet de renaturation est le deuxième des cinq qui concernent cette rivière, après les importants travaux qui ont redonné un peu de latitude à son embouchure du côté de Salavaux ☒.

«La Broye fait partie des priorités définies par le Canton dans le cadre de la planification de renaturations de cours d'eau voulue par la Confédération. Ce tronçon est d'autant plus intéressant qu'il est bordé par une forêt alluviale dont l'importance est reconnue à l'échelle nationale», souligne Julien Devanthéry, ingénieur responsable de ce projet conduit par le bureau CSD Ingénieurs à Yverdon.

La Broye renaturée



Afin de redonner à la Broye une dynamique naturelle, les études menées il y a cinq ans ont conclu à des interventions nécessaires en rive gauche, principalement. «Il s'agit de supprimer tous les ouvrages de protection contre l'érosion (des gabions et des enrochements, notamment) installés au début du XXe siècle», souligne l'ingénieur. Huit «encoches» seront créées le long du tronçon, ce qui implique déboisement (39'000 m², dont la moitié à titre temporaire) et excavations: cinq d'environ 1000 m³ et

deux autres beaucoup plus importantes, vis-à-vis de l'embouchure du ruisseau de Seigneux (15'000 m3) et de la Trémeule (12 '000 m3, à la hauteur d'Henniez). «Ces mesures vont inciter la Broye à reprendre un flux naturel et se créer son cheminement dans la forêt», reprend Tamara Ghilardi, ingénieur en environnement. Les matériaux excavés seront déposés le long de la rive droite et, via le jeu des crues, tapisseront progressivement le fond de la Broye en recréant un lit naturel.

Favoriser la biodiversité

La replantation de différentes essences typiques des zones alluviales, comme le saule, est également au programme, sur les deux rives. L'ensemble vise évidemment à favoriser la biodiversité. L'apparition de zones marécageuses – notamment via la «décanalisation» de trois affluents de la Broye – y contribuera grandement.

Le coût de l'ensemble du projet, études comprises, se monte à 2,5 millions, pris en charge à 80% par la Confédération et le Canton. L'importante mobilisation de l'Association Broye source de vie a permis de rassembler des fonds privés. Du coup, les Communes ne devraient pas avoir à mettre la main au porte-monnaie.

Situation

▼ Afficher plus

Publié: 15.04.2019, 21h22

Cet article a été automatiquement importé de notre ancien système de gestion de contenu vers notre nouveau site web. Il est possible qu'il comporte quelques erreurs de mise en page. Veuillez-nous signaler toute erreur à community-feedback@tamedia.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et votre collaboration.